

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de **changement du dispositif de chambre pour ORANGE**, rue Emile Zola à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise VTPS-SAS, 28 rue des Pierrettes, 62240 MENNEVILLE, à compter du lundi 4 décembre 2023 jusqu'au 4 janvier 2024,

Objet :

Interdiction de stationnement et restriction de circulation rue Emile Zola

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux situés rue Emile Zola à ISBERGUES, du lundi 4 décembre 2023 jusqu'au 4 janvier 2024. La circulation sera alternée manuellement et la vitesse sera limitée à 30 km/h.



Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise VTPS-SAS chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet de la commune d'Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le **24 NOV. 2023**

Le Maire,



David THELLIER